

Plateforme Wallonne pour le GIEC

Lettre N°1 - octobre 2016

Le GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC en français, IPCC en anglais) a été fondé par les Nations Unies en 1988 avec l'objectif d'aider les décideurs à prendre des décisions politiques basées sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Les rapports du GIEC sont préparés par des scientifiques qui évaluent la littérature scientifique, technique et socio-économique la plus pertinente pour la compréhension des changements climatiques. Le GIEC est un organisme intergouvernemental, ouvert à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le GIEC compte actuellement 195 Etats Membres.

Contribuer aux travaux du GIEC

Avant chaque étape d'un processus auquel des scientifiques doivent participer (réunion de

cadre pour un rapport, rédaction d'un rapport, workshop thématique...), un appel à candidatures d'experts est lancé par le secrétariat du GIEC auprès des gouvernements et des organisations ayant le statut d'observateur. Le Bureau du GIEC établit la liste des participants sur cette base.

Chaque rapport d'évaluation, rapport spécial, rapport méthodologique ou rapport de synthèse du GIEC doit être précédé d'une réunion de cadrage ('scoping') qui définit ses grandes lignes. L'appel à candidature d'experts pour la réunion de cadrage du sixième rapport d'évaluation (AR6) est en cours : le Point Focal belge, assuré par la politique scientifique fédérale (Belspo, contact : Mme Vanderstraeten) peut introduire les candidatures jusqu'au 14/11, mais doit recevoir les demandes bien avant cette date. Il est également possible de contribuer par écrit à ce processus en proposant des éléments de réponse au formulaire de "pré-scoping" disponible auprès du Point Focal belge, qui collecte les remarques à ce sujet.

D'autres appels seront lancés au cours de la préparation des rapports - nomination d'auteurs, participation à la relecture... - et feront l'objet d'une notification via la Lettre de la Plateforme.

La Plateforme wallonne

Suite à l'Accord de Paris, la Wallonie devra davantage s'engager dans des politiques climatiques ambitieuses. La participation des scientifiques wallons aux activités du GIEC et la diffusion des évaluations réalisées par celui-ci auprès des différents décideurs et acteurs, citoyens compris, seront des éléments clés pour faciliter la compréhension des enjeux et la mise en place de solutions. Pour faciliter ces différentes interactions, le Ministre Président Paul Magnette, le Ministre de l'économie Jean-Claude Marcourt, le Ministre ayant en charge le Climat Paul Furlan et le Ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio ont décidé de la création d'une 'Plateforme wallonne' qui traite de sujets liés au GIEC. Cette plateforme est placée sous la responsabilité du professeur Jean-Pascal van Ypersele (Université catholique de Louvain).

Registre d'expertise scientifique à propos des changements climatiques

L'une des premières tâches de cette plateforme est de créer un registre d'expertise francophone concernant toutes les dimensions des changements climatiques (physique du climat, impacts, adaptation, atténuation, aspects économiques, sociologiques, techniques, éthiques, ...).



Afin de faciliter un premier contact, nous invitons toute personne qui dispose d'une expertise pertinente à se **signaler en envoyant un courriel à l'adresse** registre@plateforme-wallonne-giec.be

Principales tâches de la plateforme

Les activités de la plateforme comprennent : la veille scientifique (analyse de nouvelles publications scientifiques dans les domaines concernés par les changements climatiques, sur la base des principales revues scientifiques ou selon l'actualité); l'information aux preneurs de décision (Lettre, réponse à des demandes d'information, participation à des conférences); la coordination du travail de relecture des rapports du GIEC par des experts wallons; la participation à la valorisation et à la représentation à l'étranger des activités scientifiques liées au travail de la plateforme; la participation aux travaux du comité des experts du décret climat.

Si vous souhaitez recevoir les éditions ultérieures de cette Lettre, merci d'envoyer un courriel à lettre@plateforme-wallonne-giec.be

Actualités

Conférence :

limiter le réchauffement à 1.5°C

Une conférence scientifique a été organisée fin septembre 2016 à l'Université d'Oxford au sujet de la limitation du réchauffement moyen à 1.5°C au dessus du niveau préindustriel, dans le cadre de l'accord de Paris (voir aussi page suivante : 44^e Plénière du GIEC). Cette conférence a couvert une diversité de sujets comprenant les impacts, l'adaptation, les réductions d'émissions, leurs avantages et leurs risques. Le sujet est difficile : d'une part, il est évident que limiter le réchauffement à 1.5°C (voire revenir à ce niveau après l'avoir brièvement dépassé) réduit le risque d'impacts négatifs. De plus, des scientifiques ont estimé que les impacts augmenteraient davantage entre 1.5 °C et 2 °C qu'ils ne le feront entre 1.0 et 1.5 °C. D'autre part, les rapports du GIEC, dont le dernier rapport d'évaluation, publié en 2014 (AR5) ont montré que pour satisfaire cette limite à 1.5°C, il faut réduire très rapidement les émissions de gaz à effet de serre. C'est particulièrement important pour les émissions du principal gaz à effet de serre actuellement émis - le dioxyde de carbone -, qui s'accumule dans l'atmosphère à des échelles de temps de l'ordre du siècle et plus.

Une limite à 1.5 °C, et même à 2.0°C, implique des changements rapides dans un grand nombre d'activités humaines. Il en découle de nombreuses questions quant à la manière dont une telle transformation pourrait avoir lieu, voire la possibilité même d'un tel changement rapide du point de vue socio-économique. Si le changement est lent au cours des prochaines décennies, il sera davantage nécessaire d'avoir recours à des techniques dont le potentiel est encore incertain ou qui présentent des risques, en particulier celles qui permettraient de capter du dioxyde de carbone de l'atmosphère en quantité plus grande que ce qui est émis ('émissions négatives'). De nombreux experts de premier plan ont abordé ces diverses questions. Du point de vue de la climatologie, le niveau de 1.5°C n'est pas encore dépassé, mais il est proche : environ 1.0°C en 2015. Certains développements au niveau de la recherche ou de la commercialisation de technologies sont encourageants,

mais l'effort à réaliser dans certains domaines, comme le transport, reste très important.

Cette conférence a montré que bien des connaissances existent et que des recherches sont en cours, mais un travail d'analyse et de synthèse important reste à faire dans le cadre du rapport spécial du GIEC. Une des principales conclusions, déjà exprimée à plusieurs reprises, peut cependant être anticipée : pour augmenter les chances de rester sous 2.0°C, voire 1.5°C, il faut accroître les efforts, rapidement, et dans tous les secteurs.

Plus d'information : voir note spécifique à propos de cette conférence ; web : www.1point5degrees.org.uk

Réduction des émissions de HFCs : amendement au Protocole de Montréal

Le protocole de Montréal, conclu en 1987 dans le cadre de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, a permis de quasiment arrêter les émissions des gaz le plus dangereux pour l'ozone stratosphérique, les CFCs (chlorofluorocarbures). Les CFCs étant aussi de puissants gaz à effet de serre, leur abandon est très utile à la lutte contre le réchauffement climatique ; cependant une partie de ces gaz est toujours dans l'atmosphère, et le GIEC a estimé dans son dernier rapport (AR5) que l'effet des CFCs sur le climat est de l'ordre de 10% de la contribution anthropique totale au réchauffement (en 2011). Les accords pris dans le cadre du Protocole de Montréal (notamment en 2007) ont aussi permis de planifier l'élimination progressive des HCFCs, un substitut aux CFCs moins destructeur pour la couche d'ozone mais contribuant aussi à l'effet de serre.

Ce sujet est revenu dans l'actualité avec l'adoption, le 15 octobre 2016, d'un nouvel amendement au Protocole de Montréal, prévoyant la réduction progressive des émissions de HFCs (hydrofluorocarbures). Cet accord est une bonne nouvelle pour le climat, car les HFCs ont également une contribution à l'effet de serre, plus ou moins importante selon le gaz spécifique à l'intérieur de cette catégorie. Pour bien comprendre l'enjeu, il faut cependant noter que ce que cet accord évite est essentiellement l'apparition future d'un problème encore très peu présent : dans l'AR5, le GIEC estime la contribution des HFCs au réchauffement à seulement environ 1% de l'ensemble des facteurs anthropiques de réchauffement (en 2011). Par ailleurs, la grande majorité des scénarios repris dans l'AR5, même ceux où il n'y a pas d'action pour limiter le ré-

chauffement, suggère une augmentation limitée des émissions de gaz fluorés. Par conséquent, l'élimination progressive des HFCs permet d'éviter une éventuelle contribution au réchauffement qui serait incompatible avec les objectifs de la CCNUCC, mais cela ne change pas grand chose aux projections pour le réchauffement futur fournies par le GIEC (AR5). Comme celui-ci l'a clairement indiqué, le facteur majeur de réchauffement est le dioxyde de carbone, qui s'accumule dans l'atmosphère sur une échelle de temps de 100 ans et plus.

Plus d'informations : sur la Convention : ozone.unep.org ; le communiqué de presse relatif aux HFCs : www.unep.org ; le dernier rapport du GIEC : voir notamment le chapitre 8 de la contribution du groupe de travail 1, www.ipcc.ch ; le GIEC a également publié en 2005 un rapport spécial intitulé *Préservation de la couche d'ozone (...)*

Changements climatiques et agriculture : rapport de la FAO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vient de publier un rapport de 234 pages intitulé "*La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016 : Change-*

ment climatique, agriculture et sécurité alimentaire". Ce rapport tient compte de l'accord de Paris en considérant notamment les impacts pour l'alimentation d'un réchauffement moyen de 1.5 ou 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Il comporte notamment une section relative à la cohérence des objectifs climatiques et des objectifs de développement.

Informations et accès au rapport :

<http://www.fao.org/publications/sofa/2016/fr/>

Panel International sur le Progrès Social (PIPS, ou IPSP en anglais)

L'IPSP (<https://www.ipsp.org>) a pour objectif d'écrire un rapport traitant de changement social. Il couvre de nombreux sujets, dont l'environnement et en particulier le climat (notamment dans le chapitre 4, dont l'un des auteurs principaux est Ottmar Edenhofer, co-président du groupe de travail 'mitigation' du GIEC lors de la rédaction de l'AR5). L'IPSP suit un processus de relecture par les pairs en partie semblable à celui du GIEC, mais c'est un groupe de scientifiques, pas une organisation (inter-)gouvernementale. Une ébauche du rapport a été récemment rendue publique, avec un appel à commentaires ouvert jusqu'à la fin 2016 (<https://comment.ipsp.org>).

44^e Plénière du GIEC (Bangkok, 17-20 octobre 2016)

L'Assemblée plénière du GIEC a défini les grandes lignes du contenu du rapport spécial «Réchauffement global de 1.5°C», qui répond à la demande de la COP21. Le texte adopté s'éloigne peu de l'ébauche préparée lors de la réunion d'experts tenue en juillet, ce qui satisfait globalement aux objectifs de la délégation belge (préparés en réunion CIS-IPCC). La réunion a aussi adopté la table des matières du rapport méthodologique qui raffinerait les recommandations (datant de 2006) en matière d'inventaires d'émissions. La Belgique a soutenu la requête du Mexique d'ouvrir une réflexion sur la possibilité d'étendre à l'avenir ces recommandations à des polluants comme la suie, qui réchauffent le climat tout en polluant l'air.

La Plénière a accepté la proposition du groupe de travail III ('mitigation') d'organiser une réunion d'experts en mars 2017 à propos des réductions d'émissions, de la durabilité et des scénarios de stabilisation du climat. En réponse à la demande de la Belgique et d'autres pays, Jim Skea, co-président du GT III, a précisé que travailler de façon intégrée avec les autres GTs du GIEC est un des objectifs importants de la réunion.

La Plénière a également adopté une révision de la procédure relative aux conflits d'intérêt, qui comprend notamment un nouveau formulaire de déclaration et clarifie le fait que l'absence de conflit doit être évaluée avant le début du travail de chaque expert. La stratégie de communication a également été révisée, et notamment ouverte à une plus grande utilisation des médias sociaux. Une

'task force' a été créée pour réévaluer le mandat du groupe de soutien en matière de données et scénarios (TGICA). Enfin, il a été décidé de poursuivre l'évaluation du programme de bourses ('scholarship') et de préparer des propositions à ce sujet pour la prochaine Plénière.



CIS-IPCC: sous-groupe du CIS-CLIMAT, partie de la concertation pouvoir fédéral - entités fédérées / matières internationales. Plus d'information : documents officiels : ipcc.ch ; compte rendu d'observateurs : [iisd.enb\(ipcc44\)](http://iisd.enb(ipcc44)) ; photo prise par [IISD/Leila Mead \(www.iisd.ca/climate/ipcc44/18oct.html\)](http://www.iisd.ca/climate/ipcc44/18oct.html)